

## Les civils ont encore 2 semaines pour remettre leurs armes au Burundi

PANA, 16/10/2009 Bujumbura, Burundi - Le 28 octobre prochain est la date butoir fixée vendredi par le ministre burundais de la Sécurité publique pour que les civils remettent volontairement les armes lourdes et de petit calibre illégalement détenues, sous peine de sanctions allant de deux à dix ans de prison et d'amendes comprises entre 500.000 et 5 millions de Francs burundais (500 et 5.000 dollars US), a-t-on appris de source officielle à Bujumbura. Le gouvernement va mettre à profit les deux semaines qui restent avant de passer au désarmement, forcé à sensibiliser et intensifier matériellement les civils à se protéger de leurs engins de la mort, a indiqué la ministre de la Sécurité publique et le commissaire de Police Alain Guillaume Bunyoni.

Le président de la commission nationale chargée du désarmement des civils, Zénon Ndabaneze a, de son côté, fait savoir que seulement 60.000 armes lourdes et de petit calibre ont été remises en trois ans de campagne officielle d'incitation des détenteurs illégaux à se mettre en ordre avec la loi. L'ultimatum intervient à quelques mois des secondes élections générales post-conflit et la volonté politique clairement avouée est d'arriver à cette importante échéance aucune arme lourde ou de petit calibre encore en circulation dans le pays. Les estimations les plus concordantes de diverses sources indépendantes, quant à elles, font état de 100.000 à 300.000 armes lourdes et de petit calibre encore en circulation illégalement dans le pays. Ces armes ont surtout prospéré à l'ombre de la décennie écoulée de guerre civile certaines d'entre elles provenaient régulièrement des stocks du gouvernement, d'autres de l'achat sur le marché noir par des particuliers pour se défendre contre l'ennemi. Quelques sept rébellions ont pris une part active à la guerre civile face aux forces gouvernementales. On estime à au moins 300.000 le nombre de personnes ayant perdu la vie dans cette sale guerre civile au Burundi et à plus d'un million les déplacés intérieurs et exilés du fait de ce conflit. Les Forces nationales de libération (FNL) ont été les dernières à déposer les armes à la faveur du laborieux accord de cessez-le-feu de 2006, mais dont la mise en application effective n'est intervenue qu'en début de cette année. Des vies humaines continuent néanmoins de tomber par centaines sous les balles, grenades et armes blanches d'individus ou groupes d'individus armés qui les utilisent pour commettre des vols ou régler des comptes aux mobiles politiques, comme l'a détaillé, récemment encore, un rapport fouillé de l'Observatoire de l'action gouvernementale (OAG, indépendant). L'OAG a précisé également le nombre, au cours du seul premier semestre de 2009, jusqu'à 257 tués, soit une moyenne mensuelle de 43 meurtres ou encore plus d'un assassinat par jour. L'impunité est un autre motif d'inquiétude pour la paix au Burundi où des mécanismes d'une justice transitionnelle sont en cours d'élaboration pour rechercher et punir les coupables de tous les crimes de sang qui ont endeuillé le pays depuis 1962, date de l'indépendance nationale, à ce jour.